

INFORMATION DESTINÉE AUX DÉTENTEURS D'ANIMAUX

L'information professionnelle destinée aux professions médicales peut être consultée sur le site
www.tierarzneimittel.ch

NOTICE D'EMBALLAGE

Panacur® Suspension 10% ad us. vet., suspension orale pour bovins, chevaux et les autres équidés

1. NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ ET DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE FABRICATION RESPONSABLE DE LA LIBÉRATION DES LOTS, SI DIFFÉRENT

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché: MSD Animal Health GmbH, Werftstrasse 4, 6005 Lucerne

Fabricant responsable de la libération des lots: Intervet Production S.A., Rue de Lyons, 27460 Igoville, FR

2. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

Panacur® Suspension 10% ad us. vet., suspension orale pour bovins, chevaux et les autres équidés

3. LISTE DE LA (DES) SUBSTANCE(S) ACTIVE(S) ET AUTRE(S) INGRÉDIENT(S)

1 ml suspension contient:

Substance active:

Fenbendazolum	100 mg
---------------	--------

Excipients:

Methylis parahydroxybenzoas natricus (E219)	2.000 mg
---	----------

Propylis parahydroxybenzoas natricus	0.216 mg
--------------------------------------	----------

Alcohol benzylicus	4.835 mg
--------------------	----------

Suspension aqueuse blanche pour l'administration orale

4. INDICATION(S)

Bovins

Pour le traitement de stades immatures et adultes de nématodes gastro-intestinaux et des vers pulmonaires.

Chevaux et autres équidés

Administration unique de la suspension Panacur® 10%:

Pour le traitement des équidés atteints par les vers hématophages ou vers des «palissades» (petits et grands strongles adultes, ainsi que larves de petits strongles dans le lumen intestinal), les ascaridés (*Ascaridae*) sensibles, les oxyures (*Oxyurea*) et les strongyloïdes (*Strongyloides*).

Administration de la suspension pendant 5 jours consécutifs:

Pour le traitement et la réduction du troisième stade larvaire des petits strongles, enkystés dans la muqueuse intestinale, sensibles, y compris le troisième stade larvaire précoce inhibé (cyathostominose larvaire) ainsi que des stades larvaires migrants des grands strongles (*S. vulgaris*, *S. edentatus*) chez les chevaux et les autres équidés. Effet ovicide sur les œufs des strongles gastro-intestinaux.

5. CONTRE-INDICATIONS

Ne pas utiliser chez des juments dont le lait est destiné à la consommation humaine.

6. EFFETS INDÉSIRABLES

Aucun connu.

7. ESPÈCE(S) CIBLE(S)

Bovins, chevaux et les autres équidés

8. POSOLOGIE POUR CHAQUE ESPÈCE, VOIE(S) ET MODE D'ADMINISTRATION

Pour l'administration orale.

Bovins, chevaux:

Dose indicative: 7.5 mg de fenbendazole/kg poids vif (PV) - 3 ml de suspension Panacur® 10% par 40 kg de poids vif (PV)

poids vif	Panacur® Suspension 10%	poids vif	Panacur® Suspension 10%
60 kg	4.5 ml	200 kg	15 ml
80 kg	6 ml	400 kg	30 ml
120 kg	9 ml	600 kg	45 ml

La diarrhée à *Strongyloides westeri* qui touche les poulains sous la mère lorsqu'ils sont âgés de 2 à 3 semaines se traite avec 25 ml de suspension Panacur® 10% par 50 kg PV (50 mg fenbendazole/kg PV).

Pour la lutte contre les larves petits strongles (enkystées de cyathostomes), on administre 3 ml de suspension Panacur® 10% par 40 kg de PV par jour pendant 5 jours consécutifs (= 7.5 mg de fenbendazole/kg PV/jour, pendant 5 jours consécutifs).

Pour les larves enkystées dans la muqueuse intestinale, l'idéal est de pratiquer un traitement à l'automne (fin octobre ou novembre) et de le répéter au printemps. Chez les chevaux amaigris ou

pour les nouveaux arrivants d'ont le plan de vermifuges n'est pas connu, il est recommandé de pratiquer un traitement de 5 jours, quelle que soit la saison.

9. CONSEILS POUR UNE ADMINISTRATION CORRECTE

Pour l'administration orale. Bien agiter la suspension Panacur® 10% avant l'emploi. Le médicament peut être administré avec les doseurs volumétriques habituels ou à l'aide d'une seringue en plastique. Chez les chevaux, en raison du volume minime de la dose, l'administration orale ne pose pas de problèmes. Il est préférable d'administrer le produit après l'avoir mélangé avec le concentré pour chevaux. Il n'est pas nécessaire de prendre des mesures diététiques particulières pendant le traitement.

Recommandations pour un programme de lutte contre les parasites:

Tous les chevaux et les équidés devraient être soumis à un programme régulier de lutte contre les parasites. Comme les conditions de garde sont très variables, il revient au vétérinaire d'établir un programme sur mesure pour chaque écurie, en fonction de son statut épidémiologique et à l'aide d'analyses de fèces régulières.

L'hygiène de pâturage doit absolument être prise en compte. Les points susceptibles d'influencer un programme de contrôle sont répertoriés ci-dessous:

- fréquence générale des séjours au pâturage
- densité d'occupation, système de pâture (pâture continue/en rotation)
- structure du troupeau (pourcentage de jeunes animaux)
- évacuation des excréments sur le pâturage
- utilisation du pâturage en alternance avec une autre espèce animale
- conditions météorologiques (été sec/pluvieux)

10. TEMPS D'ATTENTE

Bovin:

Tissus comestibles: 7 jours

Lait: 4 jours

Cheval:

Tissus comestibles: 5 jours

Ne pas utiliser chez des juments dont le lait est destiné à la consommation humaine.

11. CONDITIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

Conserver à température ambiante (entre 15°C et 25°C).

Ce médicament vétérinaire ne doit pas être utilisé au-delà de la date de péremption figurant après la mention EXP sur la boîte. La date de péremption correspond au dernier jour du mois indiqué.

12. MISE(S) EN GARDE PARTICULIÈRE(S)

Mises en garde particulières à chaque espèce cible:

Des administrations répétées et trop fréquentes d'anthelminthiques de la même classe de principe actif sur une longue période ainsi qu'un sous-dosage peuvent favoriser le développement de résistances des helminthes. Les cas cliniques où l'on soupçonne la présence d'helminthes résistants doivent être clarifiés par le vétérinaire à l'aide de tests appropriés.

Etant donné les résistances actuellement connues des petits strongles, les vétérinaires et les propriétaires devraient contrôler le succès du traitement ou, le cas échéant, l'existence de résistances. Cette vérification peut être faite une fois par an au moyen d'une analyse quantitative des fèces, 7 - 10 jours après le traitement anthelminthique.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Ne pas fumer, manger ou boire lors de la manipulation du médicament vétérinaire. Se laver les mains après l'administration du médicament vétérinaire.

Gestation et lactation:

Panacur® Suspension 10% peut être administrée aux juments allaitantes ou gestantes à tous les stades, sauf chez des juments dont le lait est destiné à la consommation humaine.

Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions:

On évitera l'utilisation parallèle de préparations pour la lutte contre les douves à cause du risque de voir apparaître des phénomènes d'intolérance.

Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes):

En raison de la bonne tolérabilité du fenbendazole, aucune mesure d'urgence n'est nécessaire.

13. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'ÉLIMINATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES NON UTILISÉS OU DES DECHETS DÉRIVÉS DE CES MÉDICAMENTS, LE CAS ÉCHÉANT

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Demandez à votre vétérinaire ou pharmacien pour savoir comment vous débarrasser des médicaments dont vous n'avez plus besoin. Ces mesures contribuent à préserver l'environnement.

14. DATE DE LA DERNIÈRE NOTICE APPROUVÉE

09.03.2022

Vous trouverez de plus amples informations sur ce médicament aux adresses www.swissmedic.ch et www.tierarzneimittel.ch.

15. INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Présentations: Flacon de 1 L

Catégorie de remise B: remise sur ordonnance vétérinaire

Swissmedic 39618

Pour toute information complémentaire concernant ce médicament vétérinaire, veuillez prendre contact avec le représentant local du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché mentionné dans la rubrique 1.